

Paris, le 17 mars 2017

*Communiqué de presse*

## **La CCI Paris Île-de-France et le FIPHFP renouvellent leur partenariat pour l'emploi des personnes en situation de handicap**

**Ce jeudi 16 mars 2017, la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France a réaffirmé son engagement en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation de handicap, en signant sa troisième convention triennale avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).**

Didier Kling, Président de la CCI Paris Ile-de-France et Jean-Luc Neyraut, Directeur général adjoint chargé des Ressources Humaines ont accueilli Hélène Berenguier, Directrice adjointe du FIPHFP, Bertrand Pardijon, Directeur territorial à la direction Ile-de-France de la Caisse des Dépôts et Claude Payrard, Délégué territorial au handicap du FIPHFP pour cette signature.

Ce partenariat dont l'engagement financier s'élève à près de 800 000 euros, vise la mise en œuvre d'actions garantissant :

- l'accueil de nouveaux apprentis et le recrutement de collaborateurs en situation de handicap ;
- le déploiement d'aides techniques et humaines afin d'accompagner l'adaptation professionnelle ;
- le renforcement des parcours individualisés garant d'un maintien dans l'emploi ;
- la sensibilisation et la formation des collaborateurs sur le terrain ;
- la promotion des actions engagées par l'intermédiaire des campagnes de communication.

*« Nous avons une responsabilité morale et sociale de réussite sur ce nouveau projet de conventionnement vis-à-vis de nos collaborateurs » a déclaré Didier Kling, Président de la CCI Paris Ile-de-France. « Il reste encore à faire et beaucoup d'entre eux nous prouvent chaque jour que handicap et performance sont plus que jamais compatibles »*

*« Dans une période où les fonds publics se raréfient, il est important pour le FIPHFP d'écouter les personnes pour lesquelles nous œuvrons collectivement : tout prend sens quand la détermination d'un agent prend le dessus sur les conséquences de son handicap grâce aux services que nous finançons ! », a souligné Hélène Berenguier, Directrice adjointe du FIPHFP.*

## **La CCI Paris Île-de-France, au service des entreprises et des territoires**

Chefs d'entreprise, décideurs, apprentis, étudiants ou encore salariés, la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France est engagée aux côtés de tous ceux qui font avancer l'économie régionale.

Elle agit concrètement et innove au quotidien pour faire entendre la voix des 650 000 entreprises qu'elle représente. Elle favorise ainsi chaque année sur son territoire l'éclosion de plus de 100 000 projets de création d'entreprises. Ses travaux d'études et de prospective visent à renforcer les atouts et la compétitivité de l'économie française.

Deuxième formateur de France après l'Education nationale, ses 21 écoles préparent 34 000 jeunes et 30 000 salariés aux défis de demain.

Acteur historique dans le domaine des foires, salons et congrès, la CCI Paris Ile-de-France s'engage par ailleurs activement sur les grands projets d'aménagement et d'urbanisme qui participent au rayonnement de la région-capitale.

## **Le FIPHFP, au service des employeurs publics**

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (ministères, villes, conseils généraux et régionaux, hôpitaux,...).

Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité des lieux de travail et accessibilité numérique. Depuis sa création, le taux d'emploi est passé de 3,74 % en 2006 à 5,17 % en 2015.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc Desjardins. Il est placé sous la tutelle du ministre des Finances et des Comptes publics, de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, du ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, du ministre de l'Intérieur, de la ministre de la Fonction publique, du secrétaire d'État chargé du Budget et de la secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion. Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

---

### **Relation presse**

Service de presse CCI Paris Ile-de-France : Amélie Dubois - 01 55 65 70 54 - [adubois@cci-paris-idf.fr](mailto:adubois@cci-paris-idf.fr)

TBWA/Corporate pour le FIPHFP : Lucille SIMON - 04 37 47 36 28 - [lucille.simon@tbwa-corporate.com](mailto:lucille.simon@tbwa-corporate.com)